

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 11 septembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 77

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Denis HAMEAU	M. Léo LACHAMBRE
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	Mme Hana WALIDI-ALAOUI
M. Thierry FALCONNET	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Kildine BATAILLE	M. Gérard HERRMANN
M. Rémi DETANG	M. Christophe AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Georges MEZUI	Mme Céline TONOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Laurence FAVIER	Mme Valérie GRANDET
Mme Danielle JUBAN	M. Massar N'DIAYE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Claire TOMASELLI	M. Emmanuel BICHOT	M. Didier RELOT
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Jean-Philippe MOREL	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Brigitte POPARD	M. Olivier MULLER	M. Frédéric GOULIER
Mme Christine MARTIN	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Patrick AUDARD	M. Stéphane WOYNAROSKI.

Membres absents :

Mme Marie-Claire TERRIER	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Stéphane CHEVALIER pouvoir à Mme Caroline JACQUEMARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Mise en application du transfert de la compétence - Adoption, adaptation et mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion**

Le 1^{er} juin 2020 a marqué la prise de compétence de Dijon Métropole dans de nombreux champs de l'action sociale. Service social, Fonds de Solidarité pour le Logement, Fonds d'Aide aux Jeunes constituent certaines des nouvelles missions que Dijon métropole porte désormais.

Au titre de l'insertion, l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant transfert des compétences entre le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et Dijon Métropole est explicite et prévoit que «la compétence relative au PDI [Programme Départemental d'Insertion] est transférée à Dijon Métropole pour ce qui concerne le territoire métropolitain».

Dès lors, à l'exception des chantiers d'insertion considérés comme devant rester du ressort du Département au motif de la présence de bénéficiaires du RSA en leur sein, fût-elle minoritaire, l'ensemble des dispositifs soutenus au titre du PDI sur le territoire de la Métropole s'inscrit dorénavant dans le programme métropolitain.

Les années de référence présidant au calcul du transfert de la compétence insertion (2015-2017) ont vu les sommes consacrées à ce champ par le Département passer de 329 486 à 268 571 €. Cette tendance, également observable dans le domaine du logement, de la prévention spécialisée et particulièrement prononcée sur la compétence des routes, a induit une charge nette transférée qui ne facilite pas la mise en œuvre d'une politique d'insertion ambitieuse.

Ce rapport présente un ensemble de soutien à des actions inscrites dans le champ de l'insertion sociale pour 71 283 € et dans celui de l'insertion socio-professionnelle pour 91 392 €.

Ces actions sont celles qui ont reçu un soutien financier du Conseil Départemental pour les cinq premiers mois de l'année au titre de ces crédits d'insertion. Il revient donc à Dijon Métropole d'assurer la continuité de l'ensemble de ces actions à travers les subventions proposées sur la période de juin à décembre 2020.

Les conventions jointes à ce rapport traduisent ces engagements pour les structures dont la subvention pour cette période dépasse les 23 000 €, seuil en-deçà duquel les conventions ne sont pas produites, comme le permet l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Les actions soutenues relèvent davantage de l'insertion socio-professionnelle que de l'insertion sociale.

Au titre de l'insertion socio-professionnelle, on retrouve :

- La mise à disposition de référents spécialisés au sein du PLIE qui assurent l'accompagnement de publics éloignés du marché du travail (52 500 €) ;
- L'appui à l'action de deux structures d'insertion par l'activité économique, ENVIE et LINEA (Groupe Idées), à travers la participation au financement d'un poste de travailleur social en charge de l'accompagnement des salariés en insertion pour chacune de ces deux structures (respectivement 6 000 € et 12 000 €);
- Le financement d'une action de formation consacrée aux femmes dénommée Start again de l'association AMIS'MOTS (3 000 €) ;
- Le soutien à l'auto-école de L'ACODÈGE (17 892 €).

Dans le champ de l'insertion sociale, figurent :

- Deux actions de la SDAT que Dijon Métropole soutenait déjà, ACOR Grand Dijon et Inser social Chenôve, actions proposant un accompagnement social renforcé pour les foyers rencontrant des difficultés dans leur logement (respectivement 41 673 € et 23 410 €) ;
- L'épicerie sociale Epi'sourire (6 200 €).

Il vous est proposé pour cette période de juin à décembre 2020 d'assurer le financement de ces actions afin de leur permettre de se poursuivre.

Ceci constitue une première étape vers la définition d'une politique métropolitaine d'insertion qui visera à répondre au plus juste aux besoins des habitants de la métropole engagés dans un parcours d'insertion, qu'elle soit sociale ou professionnelle. L'enjeu consistera à accompagner et/ou susciter des initiatives qui favorisent pleinement l'évolution des publics dans ce parcours et garantissent au mieux la reconquête d'une dignité sociale qui peut passer par la réponse à des besoins primaires tout autant que par un retour à l'emploi consolidé.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE,

- **d'approuver** les conventions relatives à l'insertion socio-professionnelle, jointes à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2020 pour chacune des structures présentées dans cette délibération selon les modalités de versement décrites dans les conventions lorsqu'elles existent ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2020 de Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 83
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)